

COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX PARCOURSUP
Rentrée universitaire 2022 / 2023

Vu le code de l'Éducation ;

Vu les dispositions de la Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) ;

Le Président de l'Université Le Havre Normandie arrête :

Article 1 : La commission d'examen des vœux Parcoursup de la L1 Lettres pour la rentrée universitaire 2022/2023, est présidée par

M. Yvan LOSKOUTOFF - Professeur des Universités

Article 2 : la commission est composée de 1 autre membre suivant :

ROUCAN Carine

Enseignante du second degré

Article 3 : Les modalités et critères d'examens des candidatures, susceptibles d'être communiqués sur demande suite à la décision du Conseil constitutionnel du 03 avril 2020, sont les suivants :

Les critères d'examen sont prioritairement :

- les notes de français de 1ère, les notes d'histoire-géographie et de sciences économiques et sociales (SES) de première et terminale,
- les notes de l'écrit et de l'oral des épreuves anticipées de français du baccalauréat,
- la connaissance par le candidat des attentes et finalités de la formation,
- pour les candidats en réorientation, la mention ou les notes obtenus au baccalauréat (ou à un diplôme équivalent) en français, histoire-géographie et sciences économiques et sociales (SES),
- pour les candidats en réorientation, les résultats ou appréciations obtenus lors d'une ou plusieurs éventuelles formations suivies,
- l'avis du Conseil de classe ou du Chef d'établissement sur la capacité du candidat à réussir dans la formation souhaitée tel qu'exprimé dans la fiche avenir,
- pour les candidats étrangers, qui ne préparent pas ou ne sont pas titulaires d'un baccalauréat français, la certification du niveau de langue française B2, y compris en expression écrite et expression orale

LE HAVRE, le 25/04/2022

Le Président de l'université

Pedro LAGES DOS SANTOS

